

Message sur l'état de la Nation 2008

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, président du Congrès,
Monsieur le Président du Sénat,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions
diplomatiques,
Distingués Invités,
Chers Compatriotes,**

Dans un an, aura lieu l'élection du Président de la République. Le présent message sur l'état de la Nation est, pour cette raison, le dernier du septennat. Aussi, sans faire le bilan du mandat, il en donnera, à tout le moins, un aperçu global.

Mesdames et Messieurs,

Il y a onze ans, notre pays a connu la plus terrible commotion de sa jeune histoire; il a connu la médiocrité la plus vile et la plus honteuse; il a connu l'abaissement que, pour rien au monde, il ne méritait : la guerre civile qui a failli ébranler les fondements et les fondations mêmes du Congo en tant que Nation.

Mais, heureusement, la logique du suicide collectif et de l'anéantissement général a été vaincue. Le Congo s'est remis promptement sur les rails de la raison et de l'espérance. Au regard des efforts déployés par le gouvernement et de la générosité prodiguée par le peuple pour que notre pays retrouve stabilité, respectabilité et dignité, nous pouvons, avec honneur et fierté, lever la tête.

N'y a-t-il pas eu des faiblesses dans notre marche et dans notre action ? N'y a-t-il pas eu des ombres au tableau ? Oui, sans aucun doute. Aucune oeuvre humaine n'étant, par essence, parfaite. Cependant, nous avons ensemble parcouru un chemin appréciable que nous allons maintenant revisiter.

Pour mémoire, je me dois de rappeler une évidence que chacun sait : au lendemain de la guerre civile de 1997 qui nous a conduit au bord de l'abîme, le Congo était, pour l'essentiel, un amas de ruines, un tas de cendres sur lesquelles il fallait tout reconstruire, bâtir de nouveau. C'est la formidable entreprise que le gouvernement soutenu, par le peuple, a engagée, patiemment, avec courage et abnégation, palier par palier.

**Le premier palier est celui qui touche aux responsabilités politique et de souveraineté dont l'Etat est investi et qui sont ses raisons d'être.
Responsabilités qu'il a l'obligation d'assumer.
Conditions primordiales et préalables qu'il a l'obligation de garantir :**

- la paix, la sécurité et l'ordre public;
- la libre circulation des personnes et des biens ;
- les libertés publiques et individuelles ;
- la vie des institutions ;
- l'Etat de droit ;
- la justice ;
- la vie démocratique ;
- la défense nationale ;
- et la diplomatie, que nous évoquerons en dehors **de ce** chapitre.

Nous pouvons affirmer, et nous le faisons sans ambages, que, tout au long de cette période, le gouvernement a assumé ses responsabilités politique et de souveraineté sans défaillance.

La paix et la sécurité règnent. La libre circulation des personnes et des biens est effective. Les libertés publiques et individuelles sont garanties. La cohésion nationale se renforce chaque jour davantage.

Pour tout dire, le combat pour la paix, la sécurité, la stabilité et la réconciliation nationale doit son succès aux moyens multiples que la Nation s'est donnés. Au nombre de ces moyens, nous pouvons mentionner :

- l'organisation, en janvier 1998, du Forum pour la réconciliation, l'unité, la démocratie et la reconstruction du Congo ;
- la signature, en novembre et décembre 1999, des Accords de Cessez-le-feu et de cessation des hostilités ;
- la tenue, en avril 2001, du Dialogue national sans exclusive ;
- la mise en oeuvre, avec l'appui des partenaires internationaux, du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants dont les effets, à ce jour, sont : la collecte de plus de dix mille (10.000) armes légères et de petit calibre ; le ramassage de plus de six mille engins explosifs ; la réinsertion socio-économique de plus de vingt mille (20.000) ex-combattants.

**Monsieur le Président du Congrès,
Mesdames et Messieurs,**

La reconstruction politique et institutionnelle de la République a figuré au nombre des priorités du renforcement de la citoyenneté.

Adoptée le 20 janvier 2002, la Constitution qui régit actuellement notre Etat et la loi n°21-2006 du 21 août 2006 sur les partis politiques posent les bases de la restructuration de l'espace public national.

La gestion des responsabilités publiques est fondée sur le principe **de la** séparation et de la collaboration harmonieuse des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Aux termes de la loi fondamentale du 20 janvier 2002, **elle est** assurée - outre le Président de la République, clé de voûte des institutions - par les organes constitutionnels actuellement en place :

Le Parlement que vous constituez. Haut lieu de l'expression démocratique, l'Assemblée Nationale et le Sénat connaissent un fonctionnement régulier; **la Cour** constitutionnelle, la Haute cour de justice, le Conseil économique et social, le Conseil supérieur de la liberté de communication, le Médiateur de la République, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, la Cour des Comptes font partie des autres pièces de l'architecture institutionnelle de la Nation.

Monsieur le Président du Congrès,

Comme chacun de nous le sait, la justice est la principale mission de souveraineté. Gardienne des libertés, garante de l'Etat de droit, elle est inséparable de la notion même d'Etat. C'est à ce titre que le Pouvoir judiciaire dans notre pays assume, avec responsabilité, son indépendance, condition *sine qua non* de sa crédibilité.

Ainsi, dans le but d'assurer une meilleure administration de la justice, plusieurs tribunaux sont érigés sur l'ensemble du territoire national.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature contribue à renforcer davantage le processus de moralisation du corps judiciaire.

Notre foi dans une société de justice a eu pour corollaire la sauvegarde et la promotion de tous les droits, de toutes les libertés publiques et individuelles, dans les limites des lois et règlements de la République.

Ainsi, depuis onze ans, au Congo : aucune prison n'a enregistré de détenu politique ; aucun journaliste n'a été condamné ni emprisonné ; aucune association à caractère politique, philosophique, culturel ou religieux, créée et exerçant ses activités conformément aux lois et règlements de la République, n'a été interdite.

Mesdames et Messieurs,

La paix conditionne la qualité de la vie et l'ensemble des activités économiques et sociales. Le rôle primordial de l'Etat est de la maintenir, de la garantir. L'Etat congolais, je le dis avec assurance, s'est acquitté et s'acquitte correctement de cette responsabilité grâce à l'efficacité de nos forces de défense et de sécurité.

Ce n'est pas, tant s'en faut, une appréciation complaisante. Le Congo, on ne le dit pas assez, est, aujourd'hui, en Afrique, un des pays les plus sûrs au plan sécuritaire. **La palme en revient naturellement aux forces armées congolaises, à la police et à la gendarmerie nationales qui méritent l'hommage et la reconnaissance de la Nation.**

C'est dans ce contexte que le Congo en reconstruction a relancé le processus démocratique, garantissant au peuple souverain la plénitude de ses moyens dans le libre choix de ses gouvernants. Ces six dernières années, le gouvernement a procédé à l'organisation d'un scrutin présidentiel ; de deux élections législatives; de deux élections locales; et de trois consultations sénatoriales.

Mais cette action du gouvernement n'a été rendue possible que par ce que l'Etat, la puissance publique, anéanti par la guerre civile, a été réhabilité dans ses responsabilités fondamentales.

En octobre 1997, l'Etat avait cessé d'exister : plus d'administration ; plus d'écoles ; plus d'hôpitaux, plus d'électricité, plus d'eau, plus de banques, bref ; plus rien. Chacun de nous en est témoin. Il fallait donc reconstruire l'Etat au plus vite, le reconstruire prioritairement, parce que lui seul est le régulateur de l'ensemble des pouvoirs et des Institutions. Parce que c'est lui qui fixe, au mieux des intérêts de tous, les **règles de la vie en commun.**

Aujourd'hui, on peut dire que l'Etat est rétabli dans son existence et dans sa permanence. Mieux, il se transforme et se dynamise notamment avec la politique de décentralisation que le gouvernement a mise en oeuvre depuis quelques années. La décentralisation est l'une des plus grandes réformes du septennat. Nous sommes convaincus qu'elle apportera à notre pays et aux collectivités locales des changements positifs considérables.

Nous reconnaissons cependant que l'arsenal législatif et réglementaire du processus de décentralisation qui demande à être renforcé par d'autres textes, doit aussi être accompagné par le transfert effectif des compétences et autres moyens dans les domaines de la santé et de l'enseignement publics, du commerce, de l'artisanat, des affaires sociales, de la protection civile, des travaux publics, etc.

En la matière, il s'agit à terme, de faire du département et de la commune les véritables socles sur lesquels l'administration centrale doit s'appuyer pour promouvoir le développement socioéconomique du pays.

Mesdames et Messieurs,

La Force Publique, cet autre attribut essentiel de la souveraineté; est aussi au centre du

vaste chantier de la reconstruction nationale. Afin de renforcer ses capacités opérationnelles, j'ai promulgué cinq ordonnances qui portent sur :

- l'organisation générale de la défense nationale ;
- l'organisation et le fonctionnement des Forces Armées Congolaises ;
- l'organisation et le fonctionnement de la Gendarmerie nationale ;
- l'organisation militaire du territoire ;
- le statut général des militaires et gendarmes.

En matière de sécurité et de maintien de l'ordre, des actions conséquentes ont été engagées dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de formation des cadres et agents de police ; de la réorganisation **des services de** police ; du lancement du processus d'identification des citoyens ; de la construction et de la réhabilitation des infrastructures.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'édifice politique, institutionnel et de souveraineté tel que nous l'avons reconstruit ensemble en dix ans, patiemment, sereinement. Il y a encore à faire, sans aucun doute. L'enseignement principal que l'on doit ici tirer est qu'il n'y a que dans une nation de paix, de stabilité et de liberté où s'édifie l'Etat de droit et la démocratie, que le peuple a véritablement rendez-vous avec le développement et le bien-être.

Le deuxième palier,

Monsieur le Président du Congrès,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, c'est l'économie.

Déstructurée par des troubles socio-politiques récurrents, l'économie congolaise connaît depuis quelques années un regain d'activités qui autorise de réels espoirs. Les efforts du gouvernement sont, pour l'essentiel, orientés vers la stabilisation et la croissance de notre économie que nous voulons durables. Notre satisfaction est que, dans l'ensemble, les voyants sont au vert.

Le taux de croissance réel moyen du produit intérieur brut prévu cette année est de l'ordre de 9%, contre 3,7% en 1998.

La reprise des relations avec nos partenaires au développement a eu pour résultat la conclusion, en décembre 2004, du Programme économique et financier de trois ans avec le Fonds Monétaire international et la Banque mondiale, appuyé par les ressources de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). La mise en oeuvre jugée satisfaisante de ce Programme a permis d'atteindre en mars 2006 le Point de Décision de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Depuis, le cap est maintenu, dans la rigueur et l'exécution des réajustements nécessaires, avec pour objectif final : le **Point d'Achèvement de l'initiative PPTE** afin que le Congo puisse obtenir un retraitement favorable de sa dette extérieure.

De même, des accords bilatéraux ont été conclus avec les pays créanciers, membres du Club de Paris.

L'accord signé, en novembre dernier, avec les créanciers membres du Club de Londres, prévoit l'annulation de 80% de la dette privée extérieure du Congo. Grâce aux efforts réalisés, tant au niveau des paiements que dans le cadre des négociations avec les bailleurs de fonds, l'encours **de notre dette publique représente**, cette année, **45% du produit intérieur brut, contre 367,8% en 1998.**

Le Congo a signé en début de cette année avec l'Union Européenne, la stratégie de développement - pays comportant un programme indicatif national de plus de 60 milliards de francs CFA orientés vers les infrastructures de base et le développement sanitaire.

Des accords de partenariat ont été également conclus par notre pays avec la Banque Africaine de Développement pour la période 2008-2010, et avec la République Française pour la période 2008-2012.

La normalisation des rapports du Congo avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux est, en fait, la conséquence de la politique de redressement économique et du renforcement de la bonne gouvernance en vigueur depuis dix ans, ainsi qu'en témoignent les mesures ci-après :

- la mise en place de l'Agence Nationale d'investigation financière ;
- l'adoption par le gouvernement de son plan d'action de gestion des finances publiques ;
- le renforcement des mécanismes en vue d'assurer davantage de transparence dans la gestion des ressources pétrolières ;
- l'installation de la Cour des comptes et de Discipline Budgétaire ;
- la création d'un organisme national et d'un observatoire national de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ;
- la restructuration et la modernisation du secteur bancaire ;
- l'élaboration en cours de la stratégie de restructuration du secteur des assurances.

Notre pays a aujourd'hui terminé l'élaboration de son **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, version finale**. Confectionné selon des procédures largement participatives ayant associé toutes les forces vives de la Nation, **ce document servira de référence pour les politiques économiques et**

financières du Congo, et de base programmatique de nos politiques de développement.

**Monsieur le Président du Congrès,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,**

Depuis dix ans, la production nationale de pétrole, notre principale ressource, se maintient à un niveau supérieur à 80 millions de barils **par an**. Pour cette année, l'estimation prévisionnelle est de l'ordre de 93 **millions de barils**. Cette tendance positive s'explique essentiellement par les effets d'une politique rationnelle de gestion de ce secteur.

Celle-ci est basée principalement sur:

- l'exigence d'exercer une prise en main conséquente du secteur pétrolier ;
- la promotion dynamique du domaine minier congolais ;
- la diversification des partenaires ;
- le renforcement des mécanismes de contrôle.

La traduction concrète de cette politique a fait bénéficier au pays d'importants acquis, notamment : la création, en avril 1998, de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) ; la remise en service, en mars 2000, de la Congolaise de Raffinage (CORAF), après trois ans d'arrêt technique ; la privatisation en octobre 2001, du secteur aval pétrolier; la création de l'Agence de régulation de l'aval pétrolier; l'attribution de treize permis de recherche et huit permis d'exploitation.

Au plan de la recherche :

Longtemps limité au bassin côtier, l'activité pétrolière connaît ses débuts dans le bassin intérieur de la Cuvette où des travaux exploratoires sont réalisés par l'association **SNPC- Pilatus** sur le permis Ngoki, un des neuf blocs de ce bassin. De nouveaux champs offshore tels Azurite, Awapalakou, Ikalou-Ikalou et Lianzi font actuellement l'objet des travaux de développement.

Dans le domaine de l'exploitation, il y a la mise en production de nouveaux champs tel MOHO-BILONDO.

Le pétrole, comme chacun le sait, est d'un apport très significatif au budget de l'Etat. Cette réalité nous commande, aujourd'hui, de faire face à deux impératifs:

- d'abord, **la nécessité de relever les grands défis de notre secteur pétrolier**, tels : le développement de l'offshore profond, l'exploration du bassin de la Cuvette congolaise, l'extension et la modernisation de la CORAF, la valorisation du potentiel gazier, etc. **ensuite, la prise en compte réelle de l'urgence de la survie économique du pays après l'épuisement du pétrole.**

Dans cette perspective, tout est mis en oeuvre pour assurer le développement et la promotion des secteurs hors pétrole de l'économie nationale.

L'Agriculture, en premier.

Bien que la situation alimentaire de notre pays, caractérisée par des déficits importants, demeure toujours préoccupante, le Gouvernement a jeté des bases solides en vue de redonner au secteur agricole sa place dans l'économie nationale. La réorganisation du secteur agricole a été amorcée avec le Programme de Redressement Economique et de Sécurité Alimentaire (PRESA), financé par l'Union Européenne.

Installé dans les zones touchées par les conflits sociaux de 1997 et 1998, ce programme a permis de relancer la production agricole et quelques élevages porcins, ovins, caprins et avicoles. D'autres programmes et projets soutenus par les organismes internationaux ont vu le jour. Il s'agit précisément :

- du Programme d'Urgence Agricole de 1999 à 2002 ;
- du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire lancé en 2003 ;
- du Programme National pour la Sécurité Alimentaire ;
- du Programme de Développement Agricole pour la période 2004-2013 ;
- du Projet de Développement Rural (PRODER) ;
- du Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales.

Face à la flambée des prix constatée sur les produits de consommation courante en général et sur les denrées alimentaires en particulier, le Gouvernement a initié un Programme d'Actions Agropastorales à moyen terme 2008-2009.

Enfin, suite à la problématique actuelle de la sécurité alimentaire, d'importantes mesures ont été prises, et portent sur l'exonération à l'importation de tous les intrants et matériels agricoles, la réduction ou la suppression de plusieurs taxes sur les produits de première nécessité.

Le domaine de la pêche et de l'aquaculture s'efforce, avec assurance, de sortir de son état embryonnaire pour apporter sa contribution au développement de l'économie nationale et à la lutte contre la dépendance alimentaire. Pour y parvenir, l'activité de ce secteur a été soutenue, entre autres, par le Programme pour les Moyens d'Existence Durable dans la Pêche (PMEDP), les projets communautaires et institutionnels, ainsi que le volet pêche du Projet de Développement Rural (PRODER).

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais rappeler à l'ensemble de notre peuple que le Congo demeure un pays à vocation agricole. L'agriculture reste la première de nos priorités. C'est notre planche d'indépendance et de liberté.

C'est pourquoi, au moment où la question de la sécurité alimentaire se pose à l'échelle du monde avec gravité, j'en appelle à toutes les forces vives de la nation **afin qu'elles s'engagent résolument dans la bataille de l'agriculture, celle qui nous assurera l'autosuffisance alimentaire, et garantira notre liberté. Cette bataille vitale, nous devons, à tout prix, la gagner.**

A la jeunesse, l'avenir du Congo, **j'affirme que notre pays n'a de réel avenir que dans l'agriculture. Voilà qui m'amène à renouveler mon mot d'ordre d'hier : « une école, un champ », « une école, un jardin » afin qu'à compter d'aujourd'hui, les jeunes du Congo se familiarisent avec leur avenir et se l'approprient.** Ce mot d'ordre remis, au goût de l'actualité doit entrer en application dès la rentrée prochaine.

En ce qui concerne le domaine forestier, le Congo s'est engagé dans une politique volontariste de gestion durable des ressources forestières et de développement de l'économie nationale, marquée notamment par :

- l'adoption et la mise en oeuvre du nouveau Code forestier depuis 2000, et qui a pu intéresser trente deux (32) entreprises ;
- l'augmentation constante de la production industrielle du bois toutes filières confondues, **d'un million trois cent mille mètres cubes en 1998 à un million huit cent mille mètres cubes en 2007.**

L'aménagement des forêts constitue l'un des axes prioritaires de la gestion durable des ressources forestières et fauniques. Aujourd'hui, treize (13) Unités forestières d'aménagement (UFA) et dix sept (17) Unités forestières d'exploitation (UFE) qui couvrent respectivement plus de six millions (6.000.000) et plus de **deux millions** (2.000.000) d'hectares, sont concernées par l'élaboration ou la mise en oeuvre des plans d'aménagement.

L'obtention, par certaines sociétés forestières, de la certification des bois, indice de gestion durable et rationnelle, conforte le leadership de notre pays dans ce domaine en Afrique.

Dans le domaine de la conservation de la biodiversité, le Congo possède aujourd'hui un réseau d'aires protégées couvrant trois millions **six cent cinquante mille hectares**, soit 11,6% du territoire national, contre un million six cent quatre vingt

mille hectares, soit 5,4% en 1998. Ce réseau compte actuellement trois parcs nationaux, six réserves de faunes, deux domaines de chasse, quatre sanctuaires à gorilles et chimpanzés.

Conscient du rôle que joue la forêt d'Afrique Centrale dans l'équilibre écologique de notre planète, le Congo s'implique, avec les autres pays de la sous-région, dans la gestion concertée de ce patrimoine commun. Pour faire face à ces enjeux de développement, deux dynamiques sont en cours, à savoir : **la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.**

Pour traduire l'engagement de notre pays dans la gestion transparente et responsable des ressources forestières, le Congo est aujourd'hui en négociation avec l'Union Européenne, en vue de signer un Accord de partenariat volontaire dans le cadre du processus d'application des Législations Forestières, de la Gouvernance et des Echanges Commerciaux.

Cet Accord garantira ainsi l'accès au marché européen des bois congolais.

L'institution des structures spécialisées comme le Service de **Contrôle des Produits Forestiers** à l'Exportation et le Service National des Inventaires et Aménagement des Produits Forestiers et Fauniques vise un objectif **à la fois écologique et économique : renforcer la capacité de notre pays dans la surveillance et la maîtrise des exploitations du bois, la connaissance des potentialités et la conservation de la biodiversité.**

Mesdames et Messieurs,

Les mines solides, réputées secteur à haute intensité de main d'oeuvre et à forte valeur ajoutée, s'affirment comme un axe important dans le processus de diversification de l'économie nationale.

Ainsi, de nombreux projets miniers sont, actuellement, en cours de développement. Il s'agit :

- des gisements de fer de Zanaga-Bambama et Zanaga-Madzoumou dont l'exploitation sera l'œuvre des promoteurs sud-africains et britanniques ;
- des gisements de fer des Monts Avima, dans la Sangha, et de Mayoko, dans le Niari, auxquels sont intéressés des partenaires australiens ;
- de la reprise imminente de l'exploitation des gisements de polymétaux (cuivre, plomb, zinc, etc.) de Mfouati et Boko-Songho, dans la Bouenza, grâce aux investissements de la filiale congolaise d'une société américaine ;
- de la relance prochaine de l'exploitation des polymétaux des environs de

Mindouli et Mpassa, dans le Pool, par une société chinoise ;
- du grand projet de production de la potasse et de magnésium, dans le Kouilou, prévu pour être lancé cette année par la société Magnésium Alloy.

Après la réintégration de notre pays dans le schéma de certification du processus de Kimberley pour le commerce des diamants bruts, l'heure est à l'organisation de la filière de production artisanale de diamants bruts. Sont principalement visées : les zones censées avoir un fort potentiel diamantifère dans la Likouala, la Cuvette-Ouest, le Niari et la Lékoumou.

Détruit, lui aussi, par les conflits armés de la fin des années 1990, le secteur industriel hors pétrole se place désormais sous la bannière de la relance. Cette dynamique est soutenue par : un nouveau cadre juridique et institutionnel ; des mesures spécifiques incitatives à l'investissement privé, à la promotion des projets intégrateurs et pourvoyeurs d'emplois.

Depuis 2002, l'on note, de ce fait, un regain d'activités industrielles. Celui-ci est marqué à la fois par l'extension de quelques industries ayant survécu aux destructions et par la création de nouvelles unités.

Les investissements ainsi réalisés se chiffrent à environ 132 milliards de Francs CFA. Les domaines qui retiennent particulièrement l'attention sont :

- la filière eaux minérales dont le volume de production a augmenté de 77% entre 2002 et 2006 du fait de l'activité de trois opérateurs ;
- la filière farine ;
- la filière sucre dont la production de cette année avoisinera 70 mille tonnes contre 55 mille tonnes en 2002, pour un investissement global de 12,5 milliards de Francs [CFA](#) ; la filière boissons dont le niveau d'investissement s'évalue à environ 48 milliards de Francs CFA entre 2002 et 2007 ;
- la filière ciment avec la réhabilitation de la cimenterie de Loutété d'une capacité de 220 mille tonnes par an, et la construction d'une deuxième cimenterie à Madingou, d'une capacité de 500 mille tonnes par an, extensible à 800 mille tonnes ; **enfin, la** filière des produits laitiers, celle des produits métallurgiques, métalliques et mécaniques, de même que l'industrie de transformation du bois concourent, toutes, à la dynamique de restauration du tissu industriel national.

Il est à noter qu'au cours de la période sous revue, le montant des investissements consentis par les acteurs du secteur privé national hors pétrole et de l'artisanat s'élève à plus de mille **milliards de Francs CFA**. Le nombre des déclarations de création d'entreprises dépasse **quinze mille (15.000)**, dont **97% dans les domaines du commerce général et des**

services.

A propos du commerce et des affaires, le gouvernement s'est attelé, durant les dix dernières années :

- à assainir leur environnement grâce à des dispositions légales et réglementaires conséquentes ; à améliorer l'urbanisme commercial ; à participer aux négociations commerciales régionales et internationales, notamment : l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne ; le Programme de DOHA (Organisation Mondiale du Commerce) ; l'AGOA, loi américaine sur la croissance et les opportunités d'affaires en Afrique (notre pays y a été élu) ; récemment le gouvernement a pris des mesures de lutte contre la flambée des prix des produits de consommation courante.

Monsieur le Président du Congrès,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Chers Compatriotes,

C'est dans cet **environnement** économique favorable, **dans cet** environnement de **paix et** de sécurité que se mène, sans relâche, l'ambitieuse entreprise **de** modernisation et de reconstruction **physique du** pays.

Intégrant ou non le programme dit de municipalisation accélérée, lancé en 2004, les grands travaux portant sur les infrastructures de base modifient notablement le Congo.

Dans le secteur routier, le traitement régulier du réseau routier national, long de 17.300 km, a donné lieu, en dix ans, aux travaux d'aménagement et de bitumage de mille **vingt-sept** (1027) Kilomètres de routes ; de réouverture, de réhabilitation ou d'entretien de **6.496** Kilomètres de routes.

Actuellement, l'action du Gouvernement est portée sur la poursuite de la réalisation des ouvrages ci-après :

- route Obouya - Boundji - Okoyo - Lekety - Frontière Gabon;
- tronçon Owando-Makoua-Mambili ;
- voiries urbaines de Brazzaville voiries urbaines de Nkayi ;
- route Ngo-Djambala-Lékana ;
- route Brazzaville-Kinkala-Gambari ;
- enfin, la route lourde Pointe-Noire - Brazzaville. Les travaux d'aménagement et de bitumage qui s'exécutent déjà entre Pointe-Noire et Dolisie nous révèlent que la réalisation de cette doublure du CFCO est une véritable bataille contre la nature, une oeuvre titanique. Par exemple : la

traversée de la mythique forêt du Mayombe nécessite des terrassements et des remblais de 50 mètres.

Le même effort de désenclavement physique du pays se poursuit à **travers la** construction et la réhabilitation des ports et aéroports.

Ainsi, l'aéroport d'Ollombo, le nouveau visage qu'offrent les aéroports de Pointe-Noire, de Dolisie, d'Owando et d'Impfondo font partie des acquis de ce processus, il est de même de la construction en cours de **la** deuxième piste, de la nouvelle aérogare de l'aéroport international de Maya-Maya.

Le double défi de l'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique demeure entier. Le Gouvernement s'en préoccupe. Des solutions durables sont en train d'être mises en oeuvre.

Dans le secteur de l'eau, après le renforcement du système d'approvisionnement en eau potable à Pointe-Noire, dans les quartiers périphériques de Brazzaville, ainsi que dans d'autres localités de l'arrière pays, l'effort du Gouvernement est actuellement orienté vers l'exécution des projets ci-après :

- **la** réhabilitation à Brazzaville de l'usine d'eau potable de Djiri et la construction d'une deuxième usine sur le même site ;
- l'amélioration de la production d'eau potable à Brazzaville par la pose des pots bloc ;
- **la poursuite de** la construction des systèmes d'approvisionnement **en eau potable** des chefs-lieux des districts du département du Niari.

Dans le secteur de l'énergie, après la révision de la centrale hydroélectrique de Moukoulou d'une capacité de 74 mégawatts ; après la réhabilitation des systèmes d'alimentation électrique de nombreux chefs lieux de départements et de districts, le Gouvernement s'emploie à finaliser les ouvrages ci-après :

- la construction de la centrale hydroélectrique d'Imboulou de 120 mégawatts ;
- la construction des lignes électriques à haute tension, attenantes à la centrale hydroélectrique d'Imboulou, notamment Imboulou-Ngo ; Ngo-Brazzaville ; Ngo-Gamboma-Oyo-Owando ; Ngo-Djambala ; Obouya-Boundji-Ewo ;
- la construction de la centrale électrique à gaz de 300 à 450 mégawatts à Pointe-Noire ;
- la réhabilitation du réseau de transport d'énergie électrique à haute tension entre Brazzaville et: Pointe-Noire ;
- la réhabilitation des postes de transformation à haute tension de : Tsiélampo, Mindouli, Mongo-Kamba et Ngoyo ;
- le doublement de la capacité de la centrale à gaz de Djeno de 25 à 50 mégawatts et la fiabilisation de l'alimentation en gaz de cette centrale ;
- la réhabilitation de la centrale hydroélectrique du Djoué.

Par ailleurs, de nouveaux édifices publics contribuant à l'amélioration du cadre de travail de nos agglomérations urbaines ont été construits.

Dans cette optique, ont été érigés à Brazzaville : la Maison de la radio et de la télévision, le siège du ministère des Affaires étrangères, le siège du Conseil économique et social, le siège de la Société nationale des pétroles du Congo et, dans les tout prochains jours, celui de la Cour constitutionnelle.

En dehors de **la** nécessité d'assurer le développement, des communications physiques et d'oeuvrer à la réalisation du boulevard énergétique, la modernisation du Congo suppose aussi d'autres exigences, parmi lesquelles : la relance de toute la chaîne des transports dans le cadre d'une cohérence intermodale permettant à l'ensemble du système des transports d'assumer ses missions. Le Plan National des Transports a été conçu à cet effet. Il guide l'ensemble des activités liées aux transports terrestre, aérien, fluvial et ferroviaire ; il y a également le désenclavement du pays en matière de télécommunications.

A ce propos, outre l'expansion remarquable de la téléphonie mobile en ces dix dernières années, deux grands projets d'avant-garde se mettent progressivement en place. Ce sont : le projet de couverture nationale en télécommunications, fruit du partenariat stratégique conclu avec la République Populaire de Chine ; le projet fibre optique.

Ici, l'ambition maintes fois affirmée est de gagner, à tout prix, le pari de l'accès du Congo à la société de l'information, à travers le développement et la promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Avant de passer au troisième palier, celui concernant le social et l'éducation, je voudrais dire, en toute responsabilité, que notre détermination à transformer le Congo, à changer le Congo ne souffrira *jamais ni* de défaillance ni de distraction. Les réalisations déjà entreprises aux plans des infrastructures de base et de l'aménagement urbain, que chacun peut voir à travers le pays, sont pour nous des motifs d'encouragement: Pointe-Noire a indubitablement changé ; Dolisie s'est métamorphosée ; **Impfondo** et Owando ne sont **plus ces gros villages de jadis. Demain, Brazzaville, bénéficiaire de deux éditions de la municipalisation accélérée, sera** simplement transfigurée.

Ce **ne sont pas** de simples mots, ce ne sont pas des discours, ce sont des actions concrètes portées par une volonté puissante et indéfectible. Volonté qui a entre autres pour socle, le **Schéma National d'Aménagement du Territoire** que le Gouvernement a adopté il y a deux ans, et qui fait l'objet d'une exploitation approfondie afin d'aboutir à la mise en valeur équilibrée de l'ensemble de notre espace national et de l'armature urbaine.

Monsieur le Président du Congrès,

Mesdames et Messieurs,

Chers Compatriotes,

L'impératif de la renaissance du Congo, mission **et** devoir de salut national qui nous engage tous, a pour finalité : **l'amélioration** des conditions de vie **de nos** concitoyens. C'est le défi social.

En vue de maintenir et de consolider la paix sociale, le gouvernement conclu, en juillet 2001, un pacte social avec l'ensemble des partenaires du monde du travail. Celui-ci rend obligatoire et nécessaire le dialogue social.

Depuis, aucun mouvement de quelque nature que ce soit, n'est venu perturber, outre mesure, tel ou tel secteur de l'activité nationale.

Je saisis donc la présente occasion pour saluer et féliciter tous les partenaires sociaux pour leur sens élevé de responsabilité.

Je les exhorte à préserver dans cette voie de la sagesse dont dépend le bien être de chacun et de tous.

Parlons à présent de notre système de santé pour dire qu'il sort, peu à peu, de l'état de délabrement dans lequel il a été plongé à la suite des conflits armés.

Les efforts engagés en direction de ce secteur concernent principalement:

- la réhabilitation du Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville (CHUB), amorcée dans le cadre du Programme d'actions prioritaires 2007-2009, d'un coût global de 20 milliards de Francs CFA ;
- la rénovation et la construction, à Brazzaville, des hôpitaux périphériques de Talangai, Makélékélé, Mpissa, Tsiémé, ainsi que l'hôpital des Armées Pierre MOBENGO et l'hôpital mère-enfant Blanche Gomez ;
- la réhabilitation, la modernisation et la construction des établissements sanitaires dans les villes de Pointe-Noire, Dolisie, Impfondo, Owando et Oyo ;
- l'exécution du programme élargi de vaccination ;
- la création d'une nouvelle centrale d'achat des médicaments.

Afin de mettre des soins de qualité à la disposition de tous, à moindre coût, une étude portant sur l'Assurance-maladie est en cours.

La lutte contre le paludisme et la pandémie du Sida a donné lieu à des mesures de gratuité de traitement pour les enfants de zéro à quinze ans et leurs mères, pour le cas du paludisme ; l'accès gratuit au dépistage et aux antirétroviraux, pour ce qui est du Sida.

La santé étant liée à la population, je voudrais ici dire que notre pays connaît aujourd'hui beaucoup mieux l'effectif de sa population grâce aux données fournies par le Recensement Général de la population et de l'habitation effectué avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP).

Au terme de cette vaste opération, la population du Congo se chiffre à trois millions six cent quatre vingt quinze mille cinq cent soixante dix neuf (3.695.579) habitants. Ce qui, par rapport à 1984, représente un taux de croissance conséquent de 2,92%.

**Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Chers Compatriotes,**

L'école, notre école **aura** été, à l'instar des autres secteurs sociaux, l'une des grandes victimes du chaos qui a assombri le pays. Fort heureusement, depuis, notre système éducatif se remet, progressivement, **de l'état de sinistre**. Au nombre des signes qui caractérisent ce rétablissement certain, on peut mentionner :

- la fin définitive des perturbations du calendrier scolaire et académique ;
- l'acquisition de treize mille (13.000) tables-bancs, 500 mille manuels scolaires, etc.;
- la résolution progressive du lancinant problème du déficit des enseignants grâce aux importants recrutements opérés à la Fonction publique ;
- la construction de nouveaux établissements scolaires ;
- l'octroi des avantages particuliers, primes et indemnités supplémentaires aux personnels enseignants ;
- le traitement régulier des situations administratives du personnel ; de l'éducation ;
- la relance des activités d'alphabétisation des adultes et d'éducation de base non formelle dans 191 centres ouverts sur l'ensemble du territoire national.

Nous saisissons la présente occasion pour témoigner la reconnaissance de la Nation à l'endroit de nos différents partenaires dont l'appui, au travers de divers projets et programmes, à la réhabilitation du système éducatif congolais reste déterminant. C'est le cas, par exemple, du Projet d'Appui à l'Education de Base (PRAEBASE).

Dans ce contexte, notre Université n'est pas restée en marge de la dynamique de la relance du système éducatif, comme l'attestent :

- la mise en place, dans plusieurs établissements universitaires, du système Licence-Master-Doctorat recommandé par les Recteurs des universités de la sous-région C.E.M.A.C. ;
- l'installation du campus numérique ;
- le lancement, dans un avenir proche, des travaux de construction de la Grande Bibliothèque Universitaire d'une capacité d'accueil estimée à plus de mille (1.000) lecteurs ;

- le lancement, à court terme, des études de faisabilité des pôles universitaires départementaux ; etc.

La formation qualifiante est un des grands défis de notre système **éducatif**. La majorité de nos jeunes arrive sur le marché du travail sans aptitudes professionnelles spécifiques, sans qualification. Si nous voulons développer l'activité nationale dans son ensemble, tous secteurs confondus, nous devons dispenser aux jeunes Congolaises et Congolais une formation réellement qualifiante. C'est l'une des conditions du **développement**. **Aucun pays au monde ne s'est développé sans femmes et sans hommes qualifiés**. Les pays émergents comme l'Inde **en sont des exemples**. La refondation de notre système éducatif **doit prendre en compte cet impératif**.

La politique nationale en matière de recherche scientifique et d'innovation technologique commence à porter des fruits. En effet, concernant la recherche en foresterie, les résultats obtenus placent actuellement le Congo dans le peloton de tête en matière d'amélioration génétique des espèces forestières tropicales et de plantations clonales d'eucalyptus hybrides.

De même, dans le domaine de la recherche biomédicale, des résultats très importants ont été enregistrés sur la résistance aux médicaments, la chloroquine notamment, du *Plasmodium falciparum*, parasite responsable du paludisme.

Au sujet des logements sociaux, il y a lieu de dire que les différents chantiers y relatifs avancent normalement. Les premiers logements disponibles sont sur le point d'accueillir leurs occupants.

Les dispositions, ainsi que j'avais déjà eu à le déclarer ici même, sont prises pour en faciliter l'accès aux couches de la population à revenu modeste.

La création de la Banque de l'Habitat et le lancement du Fonds National de l'Habitat permettront d'accompagner cet effort.

La réforme de notre système de sécurité sociale se poursuit en même temps que s'opère la restructuration du mode de gestion financière des Caisses de Retraite. D'ores et déjà, la mesure relative à la simplification des procédures d'admission à la retraite est entrée en vigueur cette année.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

La lutte contre le chômage, notamment celui des jeunes **en** quête du premier emploi, se mène avec détermination.

Ici comme dans bien d'autres domaines, l'ampleur du mal est telle qu'il faut

inscrire, dans la durée, les effets escomptés des actions qui sont **entreprises** actuellement. Néanmoins, les premiers résultats nous donnent ce qui suit :

- environ vingt mille (20.000) nouveaux agents ont intégré la Fonction publique, depuis 2005 ;
- plus de deux mille (2.000) nouveaux emplois ont été créés dans les différentes filières industrielles ;
- plus de dix mille (10.000) emplois ont été générés par la transformation industrielle du bois ;
- environ cinq mille (5.000) emplois sont offerts chaque année par l'exécution du programme de municipalisation accélérée et plusieurs autres par les grands travaux d'équipement de base, le cas du barrage hydroélectrique d'Imboulou avec ses 1600 emplois ;
- près de dix-sept mille (17.000) offres d'emploi ont été rendues disponibles par la relance du secteur privé, toutes branches d'activités confondues.

Les effets conjugués de la dévaluation du franc CFA, du blocage et de l'abattement des salaires des agents de l'Etat, intervenus, de façon cumulative, en 1994 et en 1995, ont fortement contribué à la dépréciation du panier de la ménagère.

Préoccupation majeure du Gouvernement, l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens fait l'objet d'un traitement et d'une attention proportionnels au niveau atteint par la dynamique du redressement et de la relance de l'économie nationale.

Ainsi, grâce aux efforts consentis, grâce à l'embellie relative observée au niveau de la conjoncture économique nationale et des finances publiques, nous avons été amenés à prendre une série de mesures relatives au soutien du pouvoir d'achat.

Il s'est agi des mesures suivantes :

- **la levée de** l'abattement de l'ordre de 27,5% du salaire de base des fonctionnaires, en vigueur depuis 1995 ;
- le relèvement des minima sociaux et de l'âge légal d'admission à **la retraite** ;
- **la suppression** des taxes dans le secteur des transports ;
- la réduction ou la suppression des taxes à l'importation sur les produits de première nécessité, dont certaines denrées alimentaires et certains matériaux de construction;
- la suppression des frais scolaires au niveau de l'enseignement public ;
- **la gratuité** des manuels scolaires au niveau de l'enseignement de **base** ;
- **le paiement**, chaque année, des arriérés des salaires dus aux **agents de** l'Etat ;
- l'octroi des primes particulières aux personnels de la santé ;

- le paiement des bourses des étudiants ;
- **la** régularisation de la paie des pensions de retraite.

Au total, pour la seule année 2008, le salaire du fonctionnaire a connu une amélioration de l'ordre de 17,5%, après une progression de 5% **l'an respectivement en** 2006 et 2007.

Mesdames et Messieurs,

La culture, expression du *Moi* individuel et collectif, fait partie des chantiers de la renaissance nationale : nous avons **le devoir de la** promouvoir en l'apportant au coeur de la Cité !

C'est ainsi que, dans le cadre de la décentralisation, il est envisagé l'ouverture des musées d'Arts et d'Histoire ; l'érection d'oeuvres monumentales dénommées «monuments du septennat»; la construction entre autres du Palais de la Culture, projet inscrit au titre des travaux de la municipalisation accélérée de Brazzaville.

Le projet de loi portant orientation de la politique culturelle que vous examinerez en temps opportun, consacre 0,1 % du budget de l'Etat à la promotion culturelle et artistique.

Je voudrais à nouveau souligner que, le Festival Panafricain de Musique, ce grand rendez-vous de la musique africaine et de la diaspora dont la septième édition a lieu en 2009, offre à notre pays l'occasion d'exercer sa communication et sa diplomatie par la magie de la culture et des arts. A la Jeunesse africaine, il crée l'opportunité de renforcer l'unité du continent.

En raison de cette double fonction, j'ai instruit le Gouvernement de tout mettre en oeuvre afin que, désormais, l'organisation de ce grand événement culturel soit à la hauteur des attentes.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Facteur de l'épanouissement individuel, catalyseur de l'unité nationale, le sport occupe une place de choix dans l'action gouvernementale et dans les coeurs de nos concitoyens. Au cours de la décennie finissante, l'une des priorités du Gouvernement concernant ce secteur aura été la modernisation des infrastructures sportives notamment à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Owando.

Parallèlement à cet effort de restauration des installations sportives, nos athlètes ont, autant que faire se peut, porté haut le flambeau de la Nation à l'occasion des différentes manifestations sportives au double niveau africain et mondial.

Le sacre, l'année dernière, au championnat d'Afrique de football junior de notre équipe nationale, les Diables rouges juniors, est à mettre au crédit de la politique du renouveau sportif engagé ces dix dernières années.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

L'une des responsabilités principales de souveraineté de l'Etat, je l'ai dit plus haut, ce sont les relations extérieures. Les Congolais doivent être fiers de leur diplomatie. Elle mérite un hommage particulier parce que grâce à son action efficiente, elle a oeuvré avec succès à ramener le Congo dans le concert des Nations où sa voix est entendue.

Sur la base de la confiance et du crédit qui lui sont faits, notre pays a assumé:

- de 2001 à 2007, la présidence de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (C.E.E.A.C) ;
- la présidence pendant deux années consécutives de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (C.E.M.A.C) ;
- la présidence de l'Union Africaine de 2006-2007.

Sur cette même base, il a été élu :

- membre du Comité pour la mise en oeuvre du Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ; membre à part entière de la Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs ; membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies de janvier 2006 à janvier 2008.

Notre engagement au sein de l'Union africaine a valu à notre pays, en février 2005, l'organisation du sommet sur les forêts du Bassin du Congo.

Le «Pacte de Non Agression» adopté par l'Union africaine en juillet 2004 a été initié et proposé par le Congo.

Dans le cadre de l'implication positive de la diplomatie congolaise pour le traitement des questions d'intérêts sous-régional et régional, le Congo prend et a pris une part active dans le règlement des conflits, notamment :

- au Darfour où notre compatriote, Rodolphe ADADA est Représentant Spécial à la fois du Secrétaire Général de l'ONU et du Président de la Commission de l'Union Africaine ;

- à Sao Tomé et Príncipe, le Congo a été le chef de file dans le règlement de la crise de ce pays ;
- en Côte d'Ivoire, en tant que médiateur et co-président du Groupe de Travail International (G.T.I.) ;
- en République Centrafricaine, le Congo a mis à la disposition de la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC) des contingents militaires pour participer au maintien de la paix dans ce pays frère.

Je voudrais enfin mentionner qu'au plan bilatéral, le Congo a élargi sa carte diplomatique par l'établissement des relations diplomatiques et l'ouverture des ambassades.

S'agissant des relations diplomatiques, les Accords ont été signés avec les pays ci-après :

- en Afrique, le Botswana et le Kenya ;
- **en Europe**, l'Ukraine, la Turquie, l'Irlande, la Lituanie, la Croatie et la Slovénie ;
- en Amérique, la Colombie, le Vénézuéla, le Paraguay, et le Costa Rica.

L'ouverture de nouvelles ambassades par le Congo concerne les pays suivants :

- **en Afrique**: le Maroc, la Libye, le Nigeria, le Tchad et, très récemment, en Guinée Equatoriale ;
- **en Amérique**, le Brésil.

Monsieur le Président du Congrès,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Chers Compatriotes,

Voilà l'état général de notre pays tel que façonné par le peuple **Congolais**, à **l'aune de la** Nouvelle espérance, notre projet de société.

Il va sans dire que beaucoup reste à faire. Nous le savons. Nous le savons parce que, en dépit de notre volonté et de notre détermination, en dépit de nos légitimes attentes et impatiences, il ne nous est pas possible de tout faire en une fois. Le développement est une entreprise de **longue haleine**, un processus qui nécessite du temps, de la durée.

Inscrivons-nous donc dans la durée pour permettre au Congo de **poursuivre sereinement** sa marche vers son essor et **sa prospérité**. **Ainsi, en ce temps où nous** commémorens l'indépendance **nationale**, **nous prendrons une part plus grande encore à l'avenir et au destin de notre pays**.

Maintenant que les premiers jalons du développement sont posés, que les premiers

obstacles sont levés, que les règles de l'action sont fixées, que les perspectives sont ouvertes, élevons-nous au-dessus **de nos divisions afin que dans l'unité et le travail, nous conduisions notre cher beau pays vers les hautes cimes du progrès et de la grandeur.**

Bonne fête de l'indépendance à tous.

Vive le Congo !

Vive la République !